

Bureau de la CLE

Vendredi 4 avril 2025 14h00



Ordre du jour

1. **Actualisation de l'inventaire des zones humides, pour avis**
2. **État d'avancement de la consultation des entreprises pour la poursuite de l'étude portant sur les analyses "Hydrologie, Milieux, Usages et Climat"**
3. **Courrier portant sur la modification simplifiée du SCOT Trégor, pour avis**
4. **Plan de financement prévisionnel 2025 du programme SAGE : information sur les premiers retours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**
5. **Actualités et questions diverses**



Approbation des comptes rendus des CLE du 27 janvier et du 21 mars 2025



Compte-rendu

Commission Locale de l'Eau
27 janvier 2025 – 10h00

Locaux de Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté

Membres représentés :

Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis

Absents - excusés :

Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guérou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

1

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/SAGEBL_CR-CLE_27012025.pdf



SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION
DU 21 MARS 2025

Compte rendu Commission Locale de l'Eau

Le 21 mars 2025, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie à l'auditorium de Pluzunet avec la Commission Locale du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté

Absents - excusés :

Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guérou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/SAGEBL_CR-CLE_21032025.pdf



Actualisation de l'inventaire des zones humides

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides
COMMUNE de PLOUNERIN
Parcelle(s) concernée(s) : AC16 - AC123

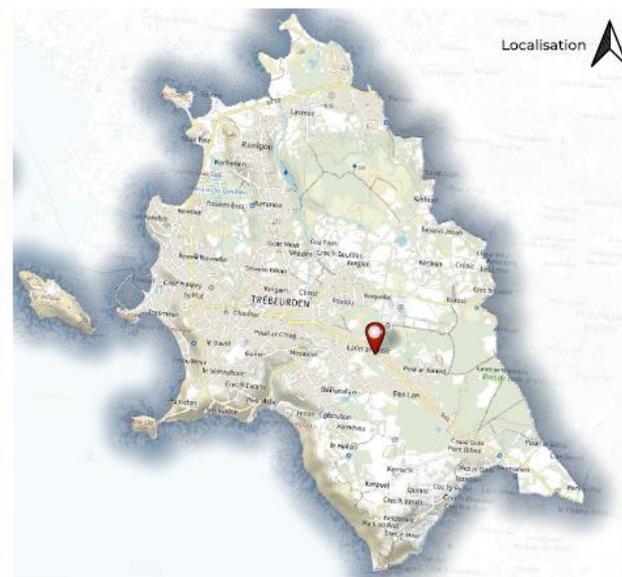
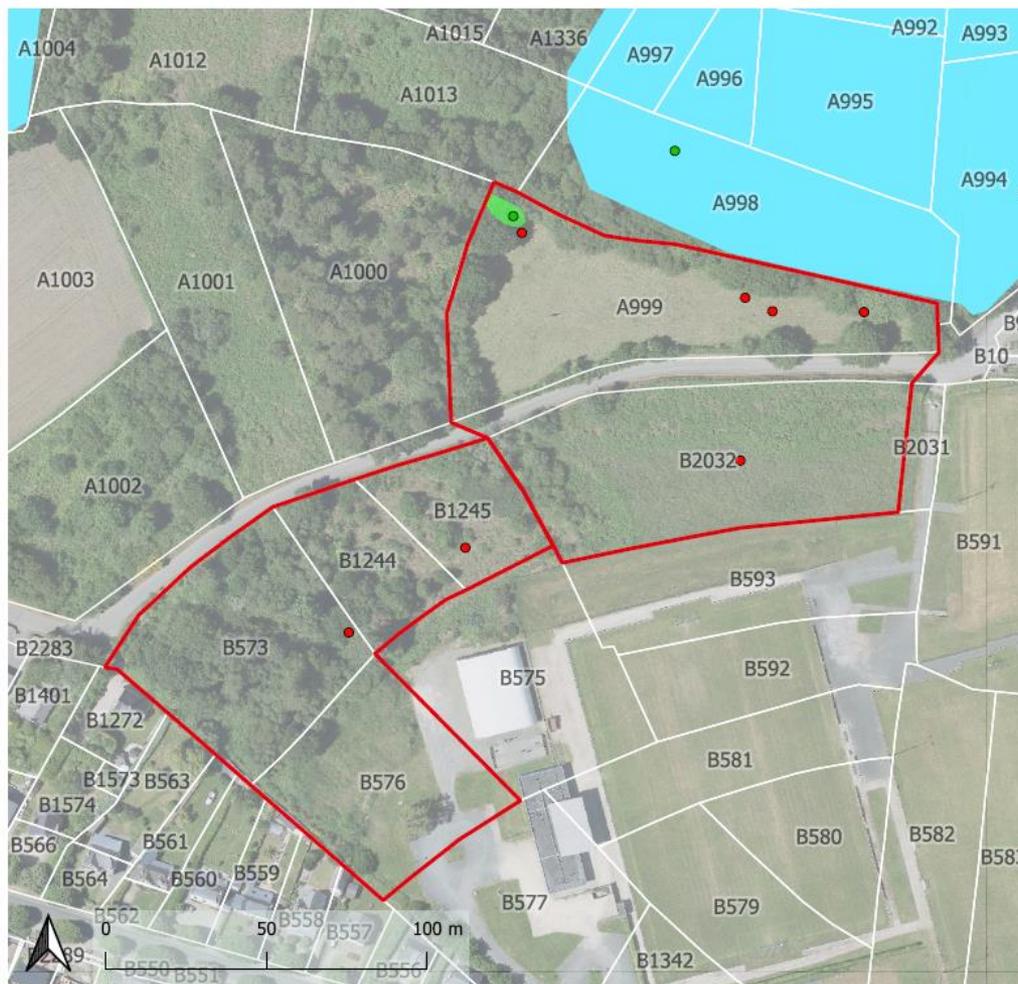


- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
 - Talweg
 - Cours d'eau - inventaire départemental
 - Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
 - Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
- Résultat sondage pédologique**
- Caractéristique d'une zone humide
 - Non caractéristique d'une zone humide

Sources : Lannion-Trégor Communauté, SAGE BL, DDTM22, OFB, IGN | Orthophoto 2021

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides
COMMUNE de TREBEURDEN
Parcelle(s) concernée(s) : A999



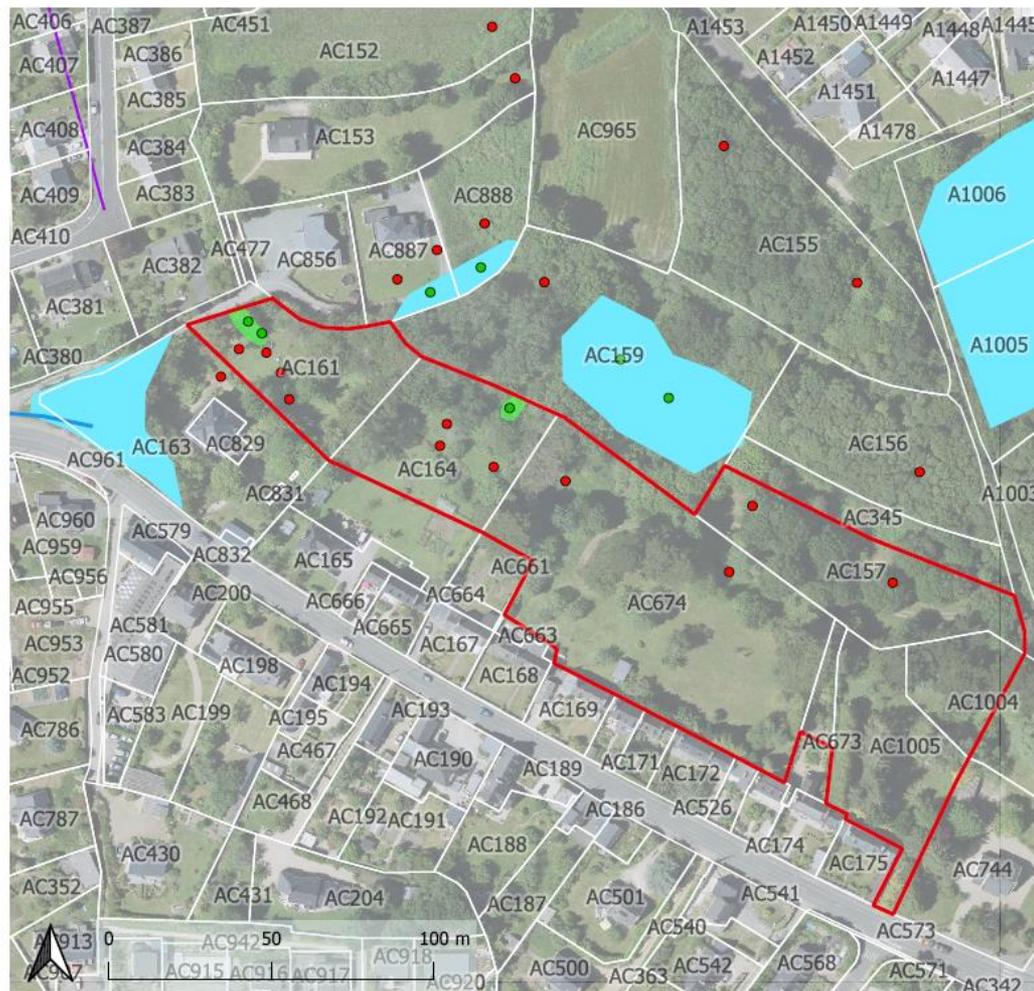
- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- Talweg
- Cours d'eau - inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides
COMMUNE de TREBEURDEN
Parcelle(s) concernée(s) : AC161 - AC164



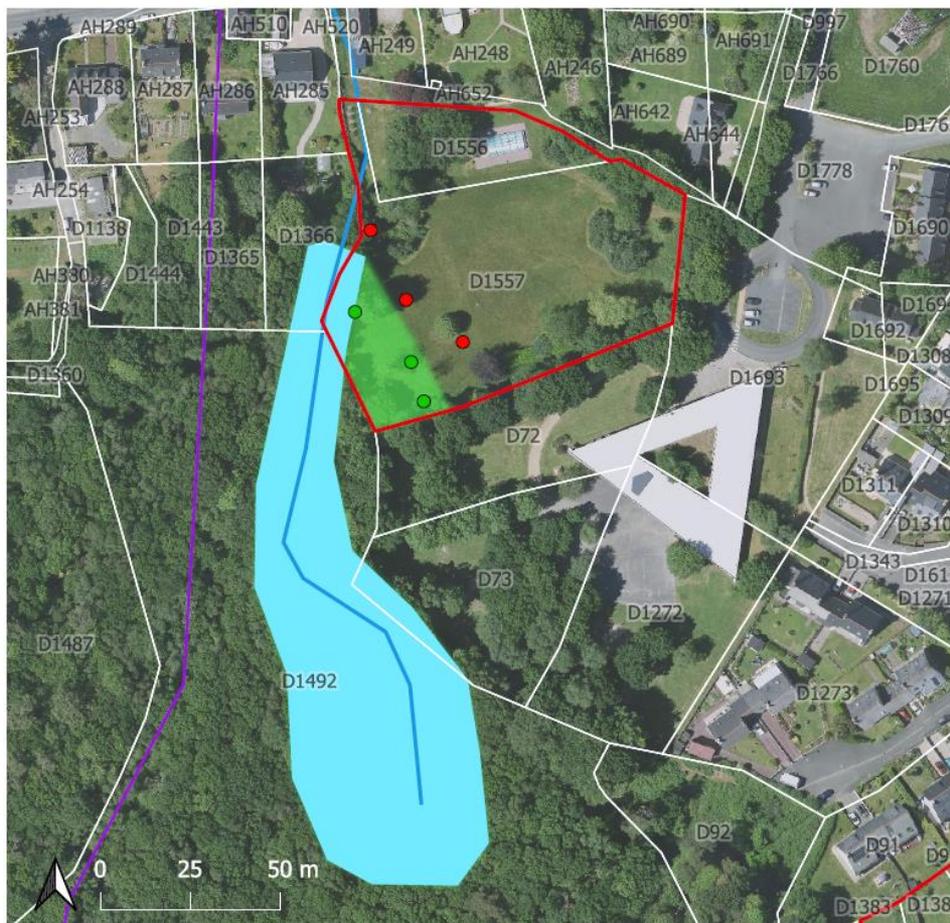
- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- Talweg
- Cours d'eau - inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides
COMMUNE de PLEUMEUR-BODOU
Parcelle(s) concernée(s) : D1557



- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
 - Talweg
 - Cours d'eau - inventaire départemental
 - Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
 - Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
- Résultat sondage pédologique**
- Caractéristique d'une zone humide
 - Non caractéristique d'une zone humide

Sources : Lannion-Trégor Communauté, SAGE BL, DDTM22, OFB, IGN | Orthophoto 2021

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides
COMMUNE de PLEUMEUR-BODOU
Parcelle(s) concernée(s) : D1179 - D1181



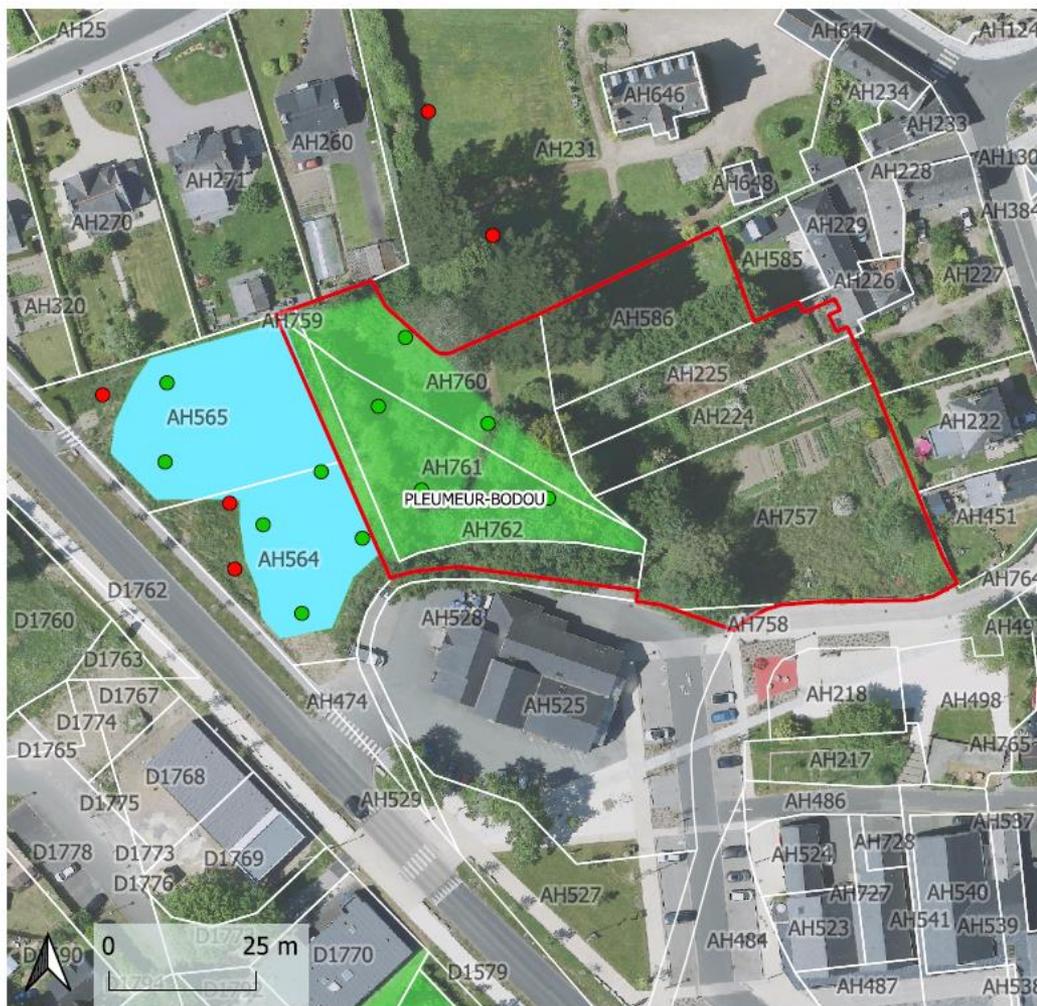
- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- Talweg
- Cours d'eau - inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides
COMMUNE de PLEUMEUR-BODOU
Parcelle(s) concernée(s) : AH759 - AH760 - AH761 - AH762



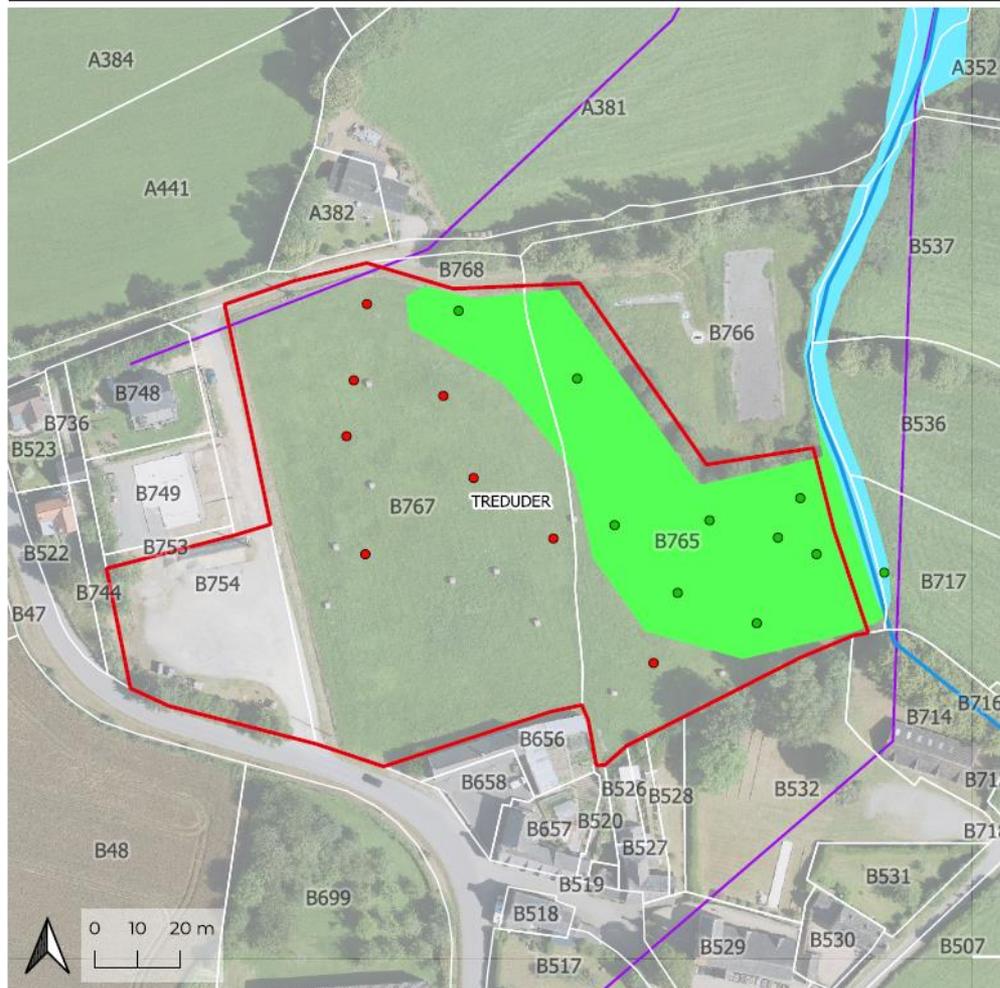
- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- talweg
- Cours d'eau- inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides
COMMUNE de TREDUDER
Parcelle(s) concernée(s) : B765 B766 B767



- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- Talweg
- Cours d'eau - inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

Eléments apportés par la commune

Etude complémentaire réalisée pour le compte de la commune par le bureau d'études EGEO (rapport daté du 25/03/2025)

[RAPPORT EGEO](#)



Localisation des sondages sur photographie aérienne

Sondages T1 et T3 :

- refus avant 50cm de profondeur sur cailloutis ;
- horizons A et B indifférenciés montrant de profonds remaniements (culture et remblaiement) ;
- présence de traces d'hydromorphie (type (g) pseudogley) sans gradient avec la profondeur ;

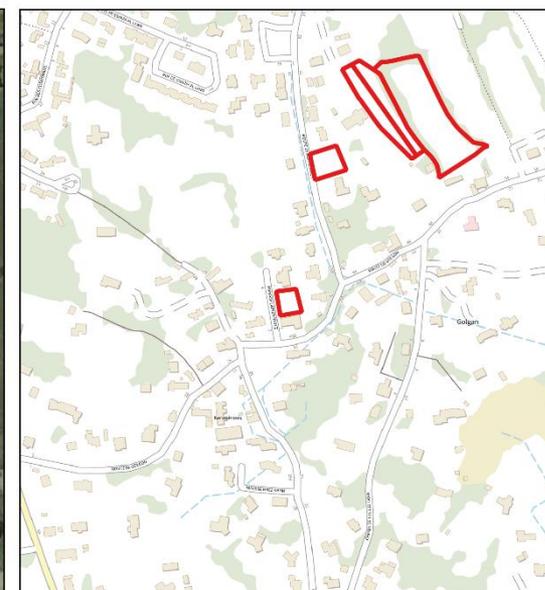
Sondages T2, T4 et T5 :

- profondeur atteinte par la limite de tarière ;
- horizons typiques des sols bruns bien différenciés (A, B et B/L) ;
- présence de traces d'hydromorphie (type (g) pseudogley) dans l'horizon A sans gradient avec la profondeur ;
- absence de traces d'hydromorphie représentative dans l'horizon B ;
- absence d'eau libre jusqu'à 110cm en période haute hydrogéologique.

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale
BI 345
Commune de
Trégastel

Passage de la
modification
Pour avis le 26
septembre 2024
=> Report de la
validation afin que
le propriétaire
apporte des
éléments
d'expertise
complémentaire



Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

Eléments apportés par la commune

RAPPORT BIOSFERENN

Etude réalisée le 23 janvier 2025 par le BE Biosferenn
Surface de la parcelle 600 m²
11 sondages pédologiques ont été réalisés



Figure 8 : carte de caractérisation des sondages sur le site d'étude (source du fond : Google Satellite)

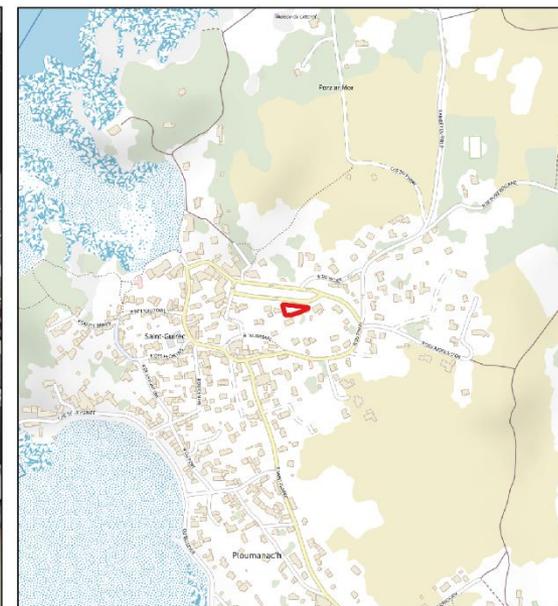
Conclusion :

zone humide sur 513 m² (soit 85% de la parcelle)

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale
AD 142
Commune de
Perros-Guirec

Passage de la
modification
Pour avis le 26
septembre 2024
=> Report de la
validation afin que
le propriétaire
apporte des
éléments
d'expertise
complémentaire



Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Tréaor Communauté

Eléments apportés par la commune

RAPPORT

Etude réalisée le 16 janvier 2025 par le BE EGEO



Photographie de la parcelle AD142 depuis le parking Nord

5 sondages à la tarière ont été réalisés

5.2 CONTEXTE PEDOLOGIQUE

Les sondages effectués à la tarière à mains montrent la présence de sols remaniés, reposant sur le sol originel en place.

La saturation hydrique des sols a rendu délicate la réalisation des sondages, ainsi que leur interprétation.

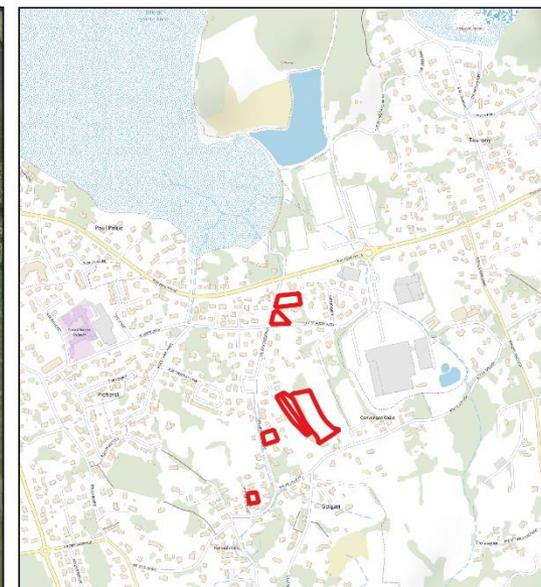
Rétention des eaux de ruissellement par le parking de Ploumanac'h => présence de plante hygrophile

Zone enclavée dans un tissu urbain dense
surface 435 m²

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale
BK 2
Commune de
Trégastel

Passage de la
modification
Pour avis le 26
septembre 2024
=> Report de la
validation afin que
le propriétaire
apporte des
éléments
d'expertise
complémentaire



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
- Proposition de modification de l'inventaire

Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Tréaor Communauté

Éléments apportés par le propriétaire

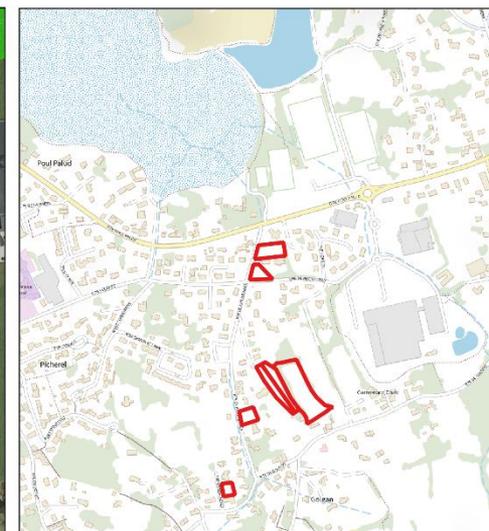


Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale
BK 285
Commune de Trégastel

Passage de la modification
Pour avis le 26 septembre
2024

=> Report de la validation
afin que le propriétaire
apporte des éléments
d'expertise
complémentaire



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
- Proposition de modification de l'inventaire

Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

Eléments apportés par le propriétaire

Courrier en date du 20 décembre 2024 adressé au Président de Lannion-Trégor Communauté
Courrier en date du 20 décembre 2024 adressé au Maire de Trégastel

[RAPPORT GREUZAT](#)

Etude de délimitation de zone humide par le cabinet GREUZAT

- 5 sondages pédologiques réalisés le 29 novembre 2024 ne présentant pas de caractéristique de zones humides
- Inventaire floristique non caractéristique de zones humides (5 placettes floristiques) réalisé le 29 novembre 2024

Recours gracieux déposé
auprès de la commune de
Trégastel qui avait délivré un
CU en octobre 2024 car terrain
en ZH



Base de données « inventaires des zones humides »

- Validée en Commission Locale de l'Eau le 23 avril 2021

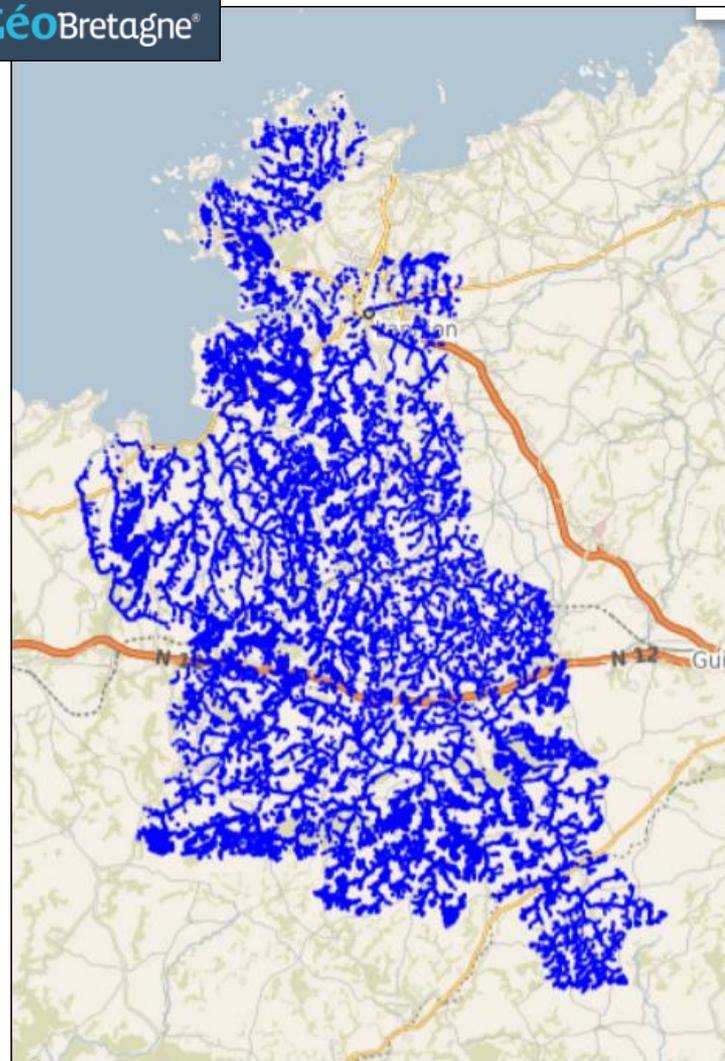
[Cf. avis de la CLE « Décision N°CLE2021-01 »](#)

- Base de données **consultable et téléchargeable** depuis la [plateforme GEOBRETAGNE](#) / lien sur le site internet du SAGE BL - <https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/>

- Actualisation** de la base de données prévue deux fois par an (mars/novembre)

Actualisée : août 2021, janvier 2022, juillet 2022
Dernière actualisation : janvier 2025

GéoBretagne®



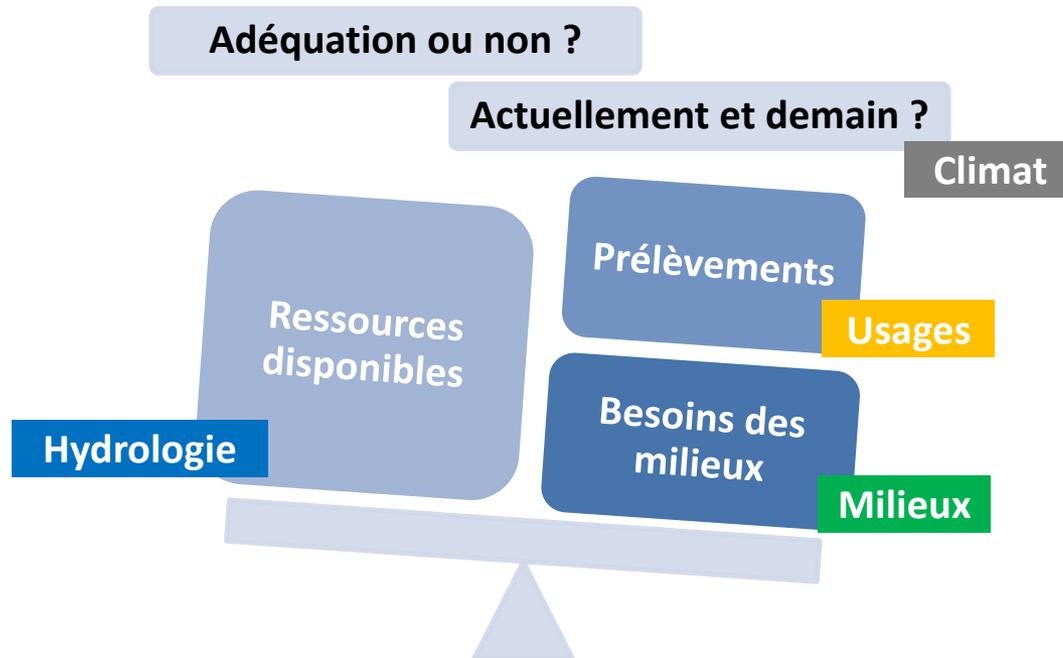


État d'avancement de la consultation des entreprises pour la poursuite de l'étude portant sur les analyses "Hydrologie, Milieux, Usages et Climat"



Assurer un partage équilibré et concerté de la **ressource en eau** pour les différents **usages**, en tenant compte des **besoins des milieux**, dans un contexte de changement climatique

→ Analyse **H-M-U-C**



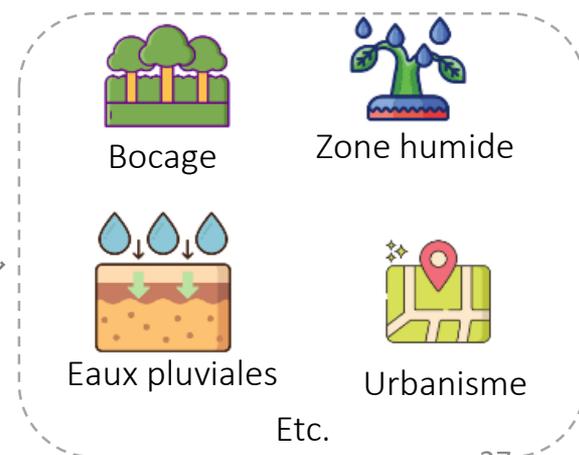


Assurer un partage équilibré et concerté de la **ressource en eau** pour les différents **usages**, en tenant compte des **besoins des milieux**, dans un contexte de changement climatique

→ Analyse **H-M-U-C**

Cette analyse doit permettre d'identifier des secteurs en tension, aujourd'hui et/ou demain, pour :

- Connaître et mieux répartir les « volumes prélevables »
- Adapter les conditions de prélèvements (volumes, périodes,...)
- Agir sur l'ensemble des leviers favorisant le stockage de l'eau dans le milieu - *dès maintenant !*





Consultation des entreprises Poursuite de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) :

- LOT 1 : Reconstitution de l'hydrologie influencée et désinfluencée
- LOT 2 : Diagnostic des besoins en eau des milieux aquatiques : acquisition et partage des connaissances (volet «Milieux» des analyses HMUC)

Cahier des charges consultable à partir de ce lien :

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/01/CCTP_SAGEBL_etudeHMUC_hydro-et-milieux.pdf



Courrier portant sur la modification simplifiée du SCOT Trégor, pour avis

Notice de présentation de la modification simplifiée n°1 du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Trégor

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/1_Notic MS1-SCOT_nov2024.pdf

Proposition de courrier

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/courrier-SCOT-TREGOR_pour-avis-1.pdf



Plan de financement prévisionnel 2025 du programme SAGE : information sur les premiers retours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Budget prévisionnel programme SAGE 2025



	Budget prévisionnel 2025 € TTC
cellule d'animation et de coordination du SAGE	72 130
réceptions	1 000
Prestations extérieures	8 000
site internet (hébergement)	1 200
frais de fonctionnement (15%)	10 820
cellule d'animation et de coordination du SAGE	93 150
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création supports, organisation évènements	5 000
communication	5000
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau Volet Milieux (BP 2025-2026 100 000€/120 000€)	60 000
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 900
études complémentaires	68 900
cotisation APPCB	1 600
COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)	168 650

Plan de financement prévisionnel programme SAGE 2025

Premiers retours suite aux demandes de subvention adressées aux partenaire

	Cellule animation et coordination	Cellule d'animation (hors GPA)	Communication	Analyses qualité eau de surface	Etude bilan besoins/ressources (volet Milieux)	cotisation APPCB
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70% du forfait	70% du forfait	50%	50%	60%	
Conseil départemental 22	(reste <10%)	(reste <10%)		30%		
Conseil régional Bretagne			20%		20%	
Autofinancement local (50% EPCI et 50% producteurs d'eau)	20%	20%	30%	20%	20%	100%

Volet communication (BP 5000€ TTC)

AELB a informé d'une décision d'attribution prise en fin d'année 2025

Poursuite étude HMUC (BP 2025 60 000€ / BP 2025-2026 120 000€)

- Dépôt des dossiers de demande de subvention après la CAO du 29 avril 2025
- Aides financières AELB 60% et CRB 20% + part autofinancement 20%

Offres
financières des
entreprises
consultées
> au BP



Actualités et questions diverses

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Sommaire

CHAPITRE 1 : MISSIONS de la Commission Locale de l'Eau

Article 1 : Elaboration, mise en œuvre et suivi du SAGE

CHAPITRE 2 : ORGANISATION de la CLE

Article 2 : Les membres de la CLE

Article 3 : Le Président / La Présidente

Article 4 : Le Bureau

Article 5 : Les Vice-Président(e)s

Article 6 : Les commissions thématiques

Article 7 : Le comité technique

Article 8 : La maîtrise d'ouvrage et coordination administrative et technique

Article 9 : L'animation technique

Article 10 : Le siège

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT de la CLE

Article 11 : Ordre du jour, convocation et périodicité des réunions

Article 12 : Délibération et vote

Article 13 : Consultation de la CLE et délégation au Bureau

Article 14: Bilan d'activité

CHAPITRE 4 : REVISIONS ET MODIFICATIONS

Article 15 : Révision ou modification du SAGE

Article 16 : Modification de la composition de la CLE

Article 17: Modification des règles de fonctionnement

ANNEXE



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Baie de Lannion

Règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

adoptées lors de la CLE du 14 février 2011,
modifiées en CLE du 1^{er} octobre 2014 et du 23 avril 2021

En application du décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le code de l'environnement, articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34

Article 12 : Délibération et vote

Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président/de la Présidente étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois, la commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations mentionnées à l'alinéa précédent doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés par un mandat donné à un membre de son collègue, chaque membre ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.

Les votes se font ordinairement à main levée. Le vote est exécuté à bulletins secrets si le tiers des membres physiquement présents le réclament.

Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en ligne de compte dans les calculs de la majorité.

Le résultat des votes est constaté par le Président/la Présidente assisté par un secrétaire de séance désigné au sein de la CLE.

Ces délibérations sont consignées dans un registre établi à cet effet mis à jour par Lannion-Trégor Communauté et signé du Président/de la Présidente.

Suite sollicitation Yves-Marie LE LAY (21 mars 2025)

Madame la Présidente,

L'autorisation d'installation d'un poulailier de 180 000 poules à Kerboriou sur la commune de Plestin-les-Grèves a été annulé par le Tribunal Administratif de Rennes le 13 mars dernier à la demande de trois associations, Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre, Eaux et Rivières de Bretagne et Plestin Environnement.

Dans ses attendus aux pages 14, 15 et 16 du jugement joint, le Tribunal constate que cette autorisation n'était pas conforme aux dispositions du Sage de la Baie de Lannion et au PLAV en cours.

Ce jugement pose incontestablement un problème de fonctionnement du Sage auquel nous participons toutes et tous. Comment se fait-il qu'il ne soit trouvé que quelques représentants d'associations qui aient pointé ce non respect du règlement que nous avons voté et que vous n'ayez pas vous-même soulevé au moins des réserves sur cette autorisation préfectorale ? Nous ne pouvons que regretter cette erreur d'appréciation sur la mise en oeuvre de projets susceptibles de ne pas respecter notre propre règlement et de nuire aux actions entreprises, en particuliers la réduction des marées vertes.

Ce jugement vaut avertissement pour la suite des autorisations d'exploitations qui ne manqueront de tomber et appelle de votre part à une plus grande vigilance.

*Je souhaite que ce point soit discuté ce vendredi à l'occasion de la réunion du SAGE.
Bien à vous.*

DECISION TRIBUNAL ADMINISTRATIF

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

N°s 2302974, 2304145

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EAU & RIVIERES DE BRETAGNE
ASSOCIATION SAUVEGARDE
du TRÉGOR-GOËLO-PENTHIEVRE
et autre

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Mme Caroline Pellerin
Rapporteure

Le tribunal administratif de Rennes

(3ème chambre)

M. Fabien Martin
Rapporteur public

Audience du 13 février 2025
Décision du 13 mars 2025

C

Vu les procédures suivantes :

I- Par une requête et un mémoire, enregistrés, sous le n° 2302974, les 2 juin 2023 et 13 septembre 2024, l'association Eau & Rivières de Bretagne, représentée par Me Dubreuil, demande au tribunal :

1°) d'annuler l'arrêté du 1^{er} février 2023 par lequel le préfet des Côtes-d'Armor a autorisé le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de Kerboriou à exploiter un élevage de volailles de 181 300 emplacements sur le territoire de la commune de Plestin-les-Grèves ;

2°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 3 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Elle soutient que :

- son intérêt pour agir est établi ;
- elle justifie de sa qualité pour agir ;
- la requête n'est pas tardive ;

- l'étude d'impact du projet est insuffisante au regard de l'article R. 122-5 du code de l'environnement, dès lors qu'elle n'est pas proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone d'implantation du projet, faute de prendre en compte les élevages existants situés dans un rayon de trois kilomètres de l'exploitation en litige dans l'analyse du cumul d'incidences, de

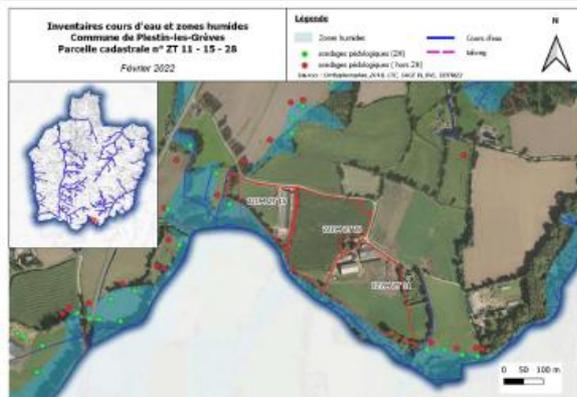
Dossier / Poulailier Plestin les Grèves GAEC de Kerboriou


SAGE
Bassin de Lannion


Lannion-Trégor
Communauté

Avis technique de la Direction Environnement,
Economie agricole et Aménagement de l'espace rural
Lannion-Trégor Communauté

PLESTIN-LES-GREVES – GAEC de Kerboriou
PC02219422C0001
Mars 2022

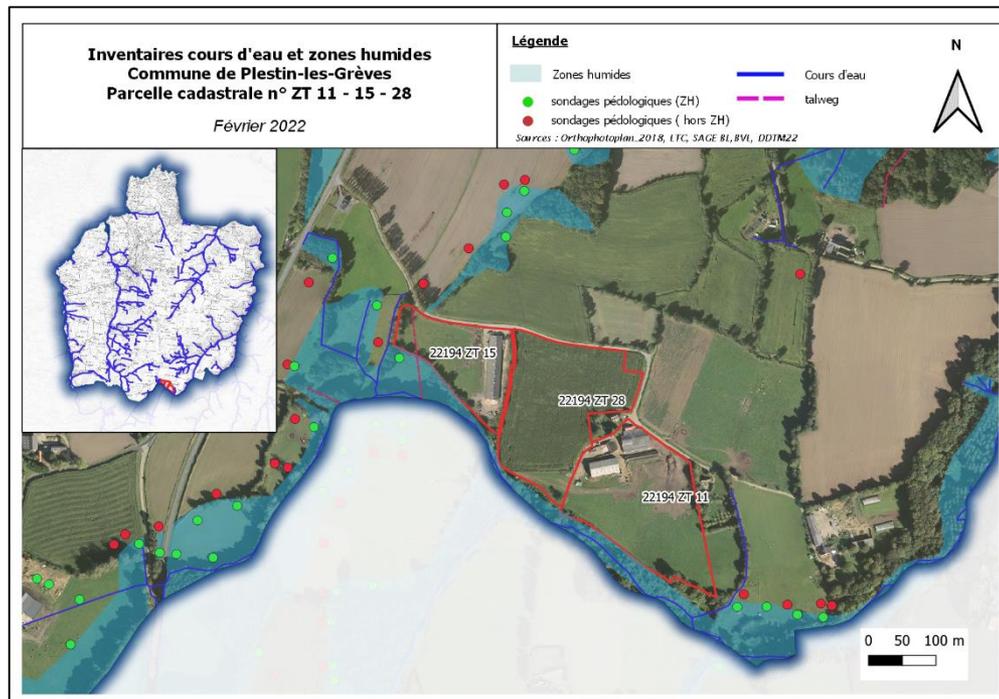


Avis milieux aquatiques :

Une zone humide et un cours d'eau sont inventoriés à proximité de la parcelle du projet.

Aucun sondage pédologique n'a été réalisé sur les parcelles concernées par le projet. Il est rappelé que si des critères caractéristiques de zone humide sont constatés (végétation et/ou sondage pédologique) sur cette parcelle, la réglementation en vigueur sur les zones humides s'applique même si elle ne figure pas dans l'inventaire zones humides. Il est donc recommandé au pétitionnaire de se rapprocher de la direction « Environnement, Economie agricole et Aménagement de l'espace rural » de Lannion-Trégor Communauté afin de réaliser une expertise permettant de s'assurer que le projet n'impacte pas de zone humide.

Par ailleurs l'ensemble du talus de rétention y compris sa base (côté sud-ouest) devra être réalisé en dehors de la limite de la zone humide inventoriée en limite de parcelles. La réglementation en vigueur interdit le dépôt de matériau en zone humide quelle que soit la superficie (y compris pour la création de talus).



Bureau

Ordre du jour prévisionnel :

actualisation de la base de données « zones humides »

Proposition dates :

Vendredi 6 juin 2025

Commission Locale de l'Eau

Ordre du jour prévisionnel :

- *Tableau de bord 2024*
- *Feuille de route de la CLE 2025/2030*
- *Focus sur les actions en faveur de la restauration de la continuité écologique*

Proposition dates :

Vendredi 20 juin 2025

Vendredi 27 juin 2025

Nouveau film du CRESEB

Ressource en eau et changement climatique,
un défi pour la Bretagne
Film pédagogique

Thématique | Changement climatique | Publié le 31 mars 2025



Le nouveau film du Creseb, **Ressource en eau et changement climatique**, un défi pour la Bretagne est le second volet d'une série ayant pour vocation de partager un socle commun de connaissances à l'échelle de la Bretagne sur les enjeux Eau et Climat.

Ressource en eau et changement climatique, un défi pour la Bretagne

À regarder ... Partager

Changement climatique • La variabilité du climat correspond à tous les changement... >

Été X2 Hiver

PLUS DE VIDÉOS

4:17 / 15:43

YouTube



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-baie-lannion.fr